

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### **Vice-présidences**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

#### **Membres**

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 novembre 2019

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198190009**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Photo Action Montréal inc., aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 7235 à 7237, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant le lot 1 867 967 du cadastre du Québec, d'une superficie de 460,8 m<sup>2</sup>, pour la somme de 2 250 000 \$, taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-1161-04.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE198190009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Photo Action Montréal inc., aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 7235 à 7237, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant le lot 1 867 967 du cadastre du Québec, d'une superficie de 460,8 m<sup>2</sup>, pour la somme de 2 250 000 \$, taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-1161-04.

À sa séance du 30 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, qui constitue :
  - Une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

Le 6 novembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ainsi que la cliente du Service de l'habitation ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont apprécié la présentation exhaustive de l'analyse préliminaire effectuée pour le secteur visé au cours de la dernière année et des démarches menées auprès du propriétaire vendeur.

La Commission ne peut que saluer la qualité des travaux et constater la conformité du processus. Les commissaires sont d'avis que la Direction des transactions immobilières peut se féliciter d'avoir réussi à conclure cette entente de gré à gré, permettant ainsi d'éviter une procédure d'expropriation plus longue et plus coûteuse pour la Ville.

En conclusion, la Commission salue cette action, qui s'inscrit au PTI de 50 M\$ accordé à l'Habitation en vue de l'atteinte de l'objectif 12 000 logements.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'habitation pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la

Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, qui constitue :
  - Une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE198190009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**